VILLAGE DE CAP-PELÉ

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION PUBLIQUE DU 4 DÉCEMBRE 2017

Présents : Serge Léger, maire
Hector Cormier, conseiller
Hector Doiron, conseiller
Carole Leblanc, conseillère
Yvonne Leblanc, conseillère
Stéphane Dallaire, secrétaire-greffier
Jacques Doiron, trésorier

Ouverture de la réunion à 19h02.
(10 personnes sont présentes).

2017-125 Proposé par Hector Cormier, appuyé de Carole Leblanc que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Divulgation d'intérêt.

Hector Cormier déclare conflit d'intérêt à l'item 9.5 **Résolution reliée à l'enseigne au coin des routes 133 et 950.**

2017-126 Proposé par Yvonne Leblanc, appuyé de Hector Doiron que le procès-verbal de la réunion publique du 6 novembre 2017 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Serge Léger, maire de la municipalité, procède avec son rapport du mois de novembre 2017.

Le maire, Serge Léger, procède avec le tirage de quatre bourses offert par la municipalité. Sylvain Leblanc, Tyler Hicks, Geneviève Saulnier, et Janie Cormier sont retenus pour recevoir 250.00$ en bourse du Village de Cap-Pelé.

Pétitions, présentation et délégation.

Ronald Cormier fait la présentation du rapport du Service d'incendie du mois de novembre 2017.

2017-127 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Hectro Cormier que le rapport du Service d'incendie du mois de novembre 2017 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Bernice Boudreau, résidente du Village de Cap-Pelé, fait une demande auprès du conseil pour allouer des ressources de la municipalité envers le nettoyage des fosses dans la région du Bas-Cap-Pelé.

Comité de la gouvernance et d'infrastructures.

Comité du tourisme, promotion et développement économique.

2017-128 Proposé par Hector Cormier, appuyé de Hector Doiron que des citoyens sur le chemin Thibodeau ont indiqué que les automobilistes conduisent rapidement;

Considérant que la municipalité a effectué une analyse de vitesse par une firme d'ingénierie démontrant qu'approximativement 55% des automobilistes conduisent au-dessus de la vitesse maximale de 50 km/h.

Par conséquent, je propose que la municipalité de Cap-Pelé fasse installer 1 panneau de vitesse dans chaque direction sur le chemin Thibodeau au coût de 20 674.50$.

ADOPTÉE

2017-129 Proposé par Hector Cormier, appuyé de Yvonne Leblanc qu'il y a 3 citoyens à temps plein sur l'allée Alphée;

Par conséquent, je propose que la municipalité de Cap-Pelé fasse le déblaiement de l'allée Alphée au montant de 3 431$ en l'ajoutant au contrat de neige à Landco Construction Ltd.

Par conséquent, je propose que les 3 citoyens signent une entente disant que la municipalité n'est pas responsable des dommages causés à l'allée suite au déblaiement de la neige.

ADOPTÉE

Comité d'urbanisme et sécurité publique

2017-130 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Yvonne Leblanc que la municipalité a construit un sentier au Parc Plein Air sur le terrain d'un propriétaire qui a donné la permission;

Considérant que beaucoup de gens utilisent ce sentier ce qui enlève l'aspect d'intimité au propriétaire du terrain;

Par conséquent, je propose que le Village de Cap-Pelé paie un montant d'environ 2000.00$ pour le matériel de construction de la

clôture de 8 pieds afin que le propriétaire puisse avoir son intimité dans sa cour arrière.

ADOPTÉE

2017-131 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Hector Cormier que la municipalité a reçu l'avis de la Commission de services régionaux Sud-est de poursuivre le propriétaire du NID 70355664 et 00846212;

Considérant que le propriétaire est en train de consolider les deux terrains afin de rendre la construction légale;

Considérant que le propriétaire avise que son avocat a encore besoin quelques semaines afin de finaliser le dossier;

Par conséquent, je propose que le Village de Cap-Pelé ne poursuive pas le propriétaire du terrain ayant le NID 70355664 et 00846212 en lui donnant jusqu'au 28 février 2018 afin de remédier cette situation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION POUR LE REZONAGE LISE CORMIER

Joshua Adams, employé de la Commission des services réginaux Sud-Est, explique le processus de rezonage du terrain de Lise Cormier.

2017-132 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Carole Leblanc que le Conseil a décidé par voie de rélution d'adopter un arrêté modifiant le plan rural du Village de Cap-Pelé.

Le but de la modification est de :

Rezoner le terrain identifié par le numéro 01046986 situé au 36 Rue Brun, à Cap-Pelé, de la zone résidentielle unifamiliale (R1) à la zone

commerce centrale (CC) dans le but d'accommoder la garderie existante.

CONSIDÉRANT QUE l'article 68 de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption de tels arrêtés;

IL EST RÉSOLU QUE:

a) soit rédigé en un arrêté modifiant l'arrêté du plan rural du Village de Cap-Pelé ;

b) le secrétaire-greffier municipal se charge au nom et pour le compte du Conseil, de faire publier dans les délais prescrits par l'article 68, les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 68(2) de la Loi sur l'urbanisme;

c) l'audience publique pour recevoir les objections au projet d'arrêté soit fixée au 5 février 2018 dans la salle du Conseil de Cap-Pelé, N.-B., à 19h00.

ADOPTÉE

2017-133 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Carole Leblanc que l'article 66 de la Loi sur l'urbanisme prescrit que le Conseil doit demander par écrit l'avis écrit de la Commission de services régionaux du Sud-est préalablement à l'adoption d'un projet d'arrêté;

IL EST RÉSOLU QUE le secrétaire-greffier municipal demande par écrit à la Commission de services régionaux du Sud-est de donner au Conseil son avis écrit sur le projet d'arrêté portant sur la demande en donnant un prolongement jusqu'au 29 janvier 2018.

ADOPTÉE

Hector Cormier, conseiller de la municpalité, déclare conflit d'intérêt
et s'absente de la salle du conseil.

2017-134 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Yvonne Leblanc que la municipalité veut améliorer la sécurité au coin des routes 133 et 950 où se retrouvent présentement 3 enseignes;

Considérant que le propriétaire du nouveau commerce veut louer la parcelle de terrain de la municipalité;

Par conséquent je propose que la municipalité loue la parcelle de terrain au coût de 500$ par année. De plus un montant de 100.00$ en frais d'administration doit être payé par M. Jason Lutes à la municipalité.

Par conséquent je propose qu'une entente de 5 ans soit signée entre Jason Lutes et le Village de Cap-Pelé avec renouvellement annuel si une autre entente n'est pas signée par la fin du bail.

Par conséquent je propose que la municipalité accepte l'enseigne proposée par Jason Lutes.

ADOPTÉE

Hector Cormier reprend sa place à la table du conseil.

Comité des finances et d'environnement.

Carole Leblanc procède à la présentation du rapport financier de la municipalité du mois d'octobre 2017.

2017-135 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Hector Cormier que le rapport financier au 30 octobre 2017 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2017-136 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Yvonne Leblanc que la municipalité de Cap-Pelé demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l`autorisation d`emprunter en vue d`une dépense en capital pour la durée et la somme suivante :

Fin	**- Services relatifs aux transports**
Somme	**- 143 000. 00$**
Durée	**- 20 ans**

Fin	**- Services relatifs aux transports (financement intérimaire)**
Somme	**- 427 000. 00$**
Durée	**- 2 ans**

ADOPTÉE

Comité de récréation et loisirs.

2017-137 Proposé par Yvonne Leblanc, appuyé de Carole Leblanc que Travail Sécuritaire est venu faire une inspection de l'aréna concernant le danger de l'ammoniac;

Considérant que Travail Sécuritaire exige que la municipalité installe un détecteur d'ammoniac dans la salle mécanique de réfrigération de l'aréna pour que l'employé soit en mesure d'identifier la concentration et d'entendre l'alarme avant de pénétrer dans cette salle;

Par conséquent, je propose que le Village de Cap-Pelé accepte la soumission de Black & McDonald au coût de 4 580$ afin de rencontrer les normes exigées par Travail Sécuritaire. L'autre soumission pour ce contrat de travail fut Controls Equipment au montant de 7 650$.

ADOPTÉE

2017-138 Proposé par Hector Cormier, appuyé de Carole Leblanc que la réunion soit levée.

ADOPTÉE

Serge Léger Maire	Stéphane Dallaire Secrétaire-greffier